

---

## COMMISSION 4 : FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES

### POLITIQUE 41 - FINANCES, MOYENS DES SERVICES

#### 41-5 GARANTIE D'EMPRUNT - ASSOCIATION LES ATELIERS DU DOMAINE

L'association Les Ateliers du Domaine située à Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine gère :

- un établissement et service d'aide par le travail (ESAT),
- un foyer de vie,
- un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS),
- une section annexe d'établissement et de service d'aide par le travail (SAESAT).

L'association envisage la réalisation de travaux de rénovation énergétique (dont l'installation de panneaux photovoltaïques), des travaux de mise aux normes de sécurité de l'espace cuisine et restauration et des travaux de restructuration des locaux pour améliorer l'accès à l'informatique aux salariés. Le coût des travaux est estimé à 8 100 000 €.

Elle sollicite la garantie du Département à hauteur de 100 % pour la souscription d'un emprunt de 5 M€ auprès de la Banque des Territoires au taux de 1,08 % sur une durée d'amortissement de 30 ans.

Pour rappel, le cadre définissant les règles d'octroi des garanties d'emprunts voté par l'Assemblée départementale, prévoit la possibilité de garantir à hauteur de 100 % les établissements sociaux relevant de la compétence du Département et bénéficiant à ce titre du prix de journée départemental.

Le projet porte à la fois sur un secteur relevant de la compétence du Département (il bénéficie d'une subvention à ce titre) et sur un secteur relevant de la compétence de l'Etat. C'est la raison pour laquelle le dossier est proposé à titre dérogatoire dans le cadre de la présente session.

Par ailleurs, il convient de noter que la Banque des Territoires ne peut octroyer de prêt que si ce dernier est couvert à 100 % par une garantie.

Au regard de ces éléments et de l'intérêt particulier de ce dossier et après vérification de la santé financière de l'association, il est proposé d'accorder la garantie d'emprunt du Département à hauteur de 100 % à l'association Les Ateliers du Domaine.

#### **Synthèse :**

***Dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de mise aux normes de sécurité et de restructuration de ses locaux, l'association Les Ateliers du Domaine à Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine sollicite la garantie du Département à hauteur de 100 % pour un emprunt souscrit auprès de la Banque des Territoires, dans les conditions suivantes :***

- 5 M€ sur 30 ans au taux de 1,08 %.***

---

**En conclusion, je vous propose :**

**- d'accorder à l'association Les Ateliers du Domaine, la garantie du Département à hauteur de 100 % pour un emprunt souscrit auprès de la Banque des Territoires selon les conditions exposées au rapport ;**

**La garantie de la collectivité est accordée pour une durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.**

**Au cas où l'emprunteur, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaire à ce règlement.**

**Le Conseil départemental s'engage pendant la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.**

**- d'approuver les termes de la convention de garantie d'emprunt à conclure avec l'association Les Ateliers du Domaine, jointe en annexe ;**

**- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur et l'emprunteur et à signer la convention de garantie pour le dossier ci-dessus.**

LE PRESIDENT

**Jean-Luc CHENUT**